

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOT



## PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, les conseillers communautaires de la Communauté de communes CAZALS-SALVIAC, élus conformément aux dispositions des articles L273-3, 273-6 et 273-11 du code électoral, se sont réunis dans la salle de la Maison communautaire de Salviac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-2 et L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

- Commune des Arques : BONAFOUS Jérôme
- Commune de Cazals : MARTIN Thierry, GAIRIN Marie-Jeanne, ALAZARD Laurent
- Commune de Dégagnac : BLANC Madeleine, FIGEAC Michel, BESSIÈRES Rosette
- Commune de Frayssinet-le-Gélat : GUITOU Jean-François, MARLARD Pierre
- Commune de Gindou : FIGEAC Mireille, LAFON Joël
- Commune de Goujounac : ROUX Jacques
- Commune de Lavercantière : VILARD Gilles, VIGNAUD Fabienne
- Commune de Léobard : VAYSSIÈRES André
- Commune de Marminiac : BARGUES André, MARTEL Jean-Luc
- Commune de Montcléra : DUPUY Jacques, COSTES Serge
- Commune de Pomarède : ANNÈS Jean
- Commune de Rampoux : PÉRIÉ Pascal
- Commune de Saint-Caprais : AUBRY Richard
- Commune de Salviac : FAUCON Alain, BÉNAZÉRAF Catherine, PAUL Marcel, IRAGNES-COLIN Viviane, RUSCASSIE Philippe, DELPECH Anne-Marie
- Commune de Thédirac : COURNAC Jean-Marie, DOMINGUES Magali

Étaient absents : (néant).

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative :

- Commune des Arques : DE NARDI Fabrice
- Commune de Léobard : BOUYGUES Christian
- Commune de Pomarède : GRINFAN Nadine

La séance a été ouverte par Monsieur BARGUES André, Président sortant, qui a procédé à l'appel nominal. Il a donné connaissance des renonciations au mandat de conseiller communautaire de Messieurs THEULET Guy et GUITOU Gérard, respectivement 1<sup>er</sup> adjoint des communes de Montcléra et Thédirac, qui lui ont été adressées conformément à l'article L5211-1 du CGCT.

Il a déclaré les membres du conseil communautaire listés ci-dessus, présents et absents, installés dans leurs fonctions.

Monsieur BONAFOUS Jérôme a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur FAUCON Alain, doyen d'âge du conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée, conformément à l'article L2122-8 du CGCT. Il a constaté que la condition de quorum était remplie et a invité le conseil à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L5211-2, L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

## ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Monsieur BARGUES André est candidat.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	5
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Monsieur BARGUES André	24 voix
Monsieur PAUL Marcel	1 voix

Monsieur BARGUES André ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président a invité le Conseil à fixer le nombre de vice-présidents et de membres du bureau, puis à procéder à leur élection.

## NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Le nombre de vice-présidents est fixé à l'unanimité à : 6

## ÉLECTION DU PREMIER VICE- PRÉSIDENT

Monsieur VILARD Gilles est candidat.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	7
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Monsieur VILARD Gilles	22 voix
Monsieur MARTIN Thierry	1 voix

Monsieur VILARD Gilles ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

## ÉLECTION DU SECOND VICE- PRÉSIDENT

Madame BÉNAZÉRAF Catherine est candidate.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	8
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Madame BÉNAZÉRAF Catherine	21 voix
Monsieur FAUCON Alain	1 voix

Madame BÉNAZÉRAF Catherine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée seconde Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

## ÉLECTION DU TROISIÈME VICE- PRÉSIDENT

Monsieur MARTIN Thierry est candidat.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Monsieur MARTIN Thierry	26 voix
Monsieur ALAZARD Laurent	1 voix
Monsieur DUPUY Jacques	1 voix

Monsieur MARTIN Thierry ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

## ÉLECTION DU QUATRIÈME VICE- PRÉSIDENT

Madame BLANC Madeleine est candidate.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	3
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Madame BLANC Madeleine	27 voix
------------------------	---------

Madame BLANC Madeleine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée quatrième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

## ÉLECTION DU CINQUIÈME VICE- PRÉSIDENT

Messieurs ANNÈS Jean et ROUX Jacques sont candidats.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Monsieur ANNÈS Jean	21 voix
Monsieur ROUX Jacques	5 voix

Monsieur ANNÈS Jean ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

## ÉLECTION DU SIXIÈME VICE- PRÉSIDENT

Madame FIGEAC Mireille et Monsieur ROUX Jacques sont candidats.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Madame FIGEAC Mireille	20 voix
Monsieur ROUX Jacques	6 voix

Madame FIGEAC Mireille ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée sixième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

## COMPOSITION DU BUREAU

Sous la présidence de Monsieur BARGUES André, après délibération et conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Conseil de communauté a déterminé, à 18 voix pour, la composition du Bureau :

1 Président
5 vice-présidents
9 membres

## ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Ont été élus membres du Bureau à l'unanimité et ont été immédiatement installés :

BARGUES André, Président	COSTES Serge
VILARD Gilles, Vice-Président	COURNAC Jean-Marie
MARTIN Thierry, Vice-Président	FAUCON Alain
BLANC Madeleine, Vice -Présidente	MARLARD Pierre
ANNÈS Jean, Vice-Président	PÉRIÉ Pascal
FIGEAC Mireille, Vice-Présidente	ROUX Jacques
AUBRY Richard	VAYSSIÈRES André
BONAFOUS Jérôme	

### *OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS*

Néant

### *TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE*

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de se réunir chaque 3<sup>ème</sup> jeudi du mois. Les séances se tiendront dans l'une des communes membres ; le lieu sera déterminé au cours de la réunion précédente.

La convocation avec l'ordre du jour sera adressée aux conseillers communautaires conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

*ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.*